

**CONVENTION**  
**Partenariat Plan Chorale - Les Concerts de Poche**  
**Année Scolaire 2021-2022**

*Convention entre l'association Les Concerts de Poche et le Syndicat Mixte du Conservatoire « Ardèche Musique et Danse », établie à l'occasion du partenariat pour le développement du Plan Chorale en Ardèche.*

Il est convenu ce qui suit entre les deux partenaires :

*L'association les Concerts de Poche sise à, 1 rue de Lorette, 77133 FERICY*

*SIRET : 480 716 042 000 43 – APE : 9001 Z*

*Représentée par son Président, Monsieur Julien TRICARD, et par délégation Marie DEBUYSSCHER, Administratrice*

*Ci-dessous désignée « Les Concerts de Poche »*

Et

*Le Syndicat Mixte du Conservatoire « Ardèche Musique et Danse »,*

*Représentée par son Président, Monsieur Paul BARBARY, dûment autorisé par délibération du Comité Syndical du ...*

*Ci-dessous désigné « le Syndicat Mixte »*

VU

La délibération du Comité syndicale du XXXX

## **ARTICLE 1 - OBJET**

Forts de leur expérience et de leur expertise développée depuis 2010 en matière de montage de chorales et de création de projets culturels avec le corps enseignant et les acteurs territoriaux, Les Concerts de Poche ont été sollicités par le Ministère de l'Éducation Nationale pour agir en faveur du Plan Chorale. Avec le soutien de la Fondation Bettencourt Schueller et l'appui du Ministère, l'association va former près de 80 enseignants à la direction de chœur en vue de créer autant de chorales scolaires, sur 5 territoires distincts (Seine-et-Marne, Essonne, Nord, Drôme et Ardèche), en 2021-2022.

En Ardèche, un groupe d'enseignants de 10 à 20 participants (professeurs des écoles et des lycées professionnels) suivront deux modules de formation qui leur permettront d'acquérir des compétences en technique vocale, direction de chœur et répertoire musical adapté pour ensuite créer des chorales dans leur établissement scolaire :

- La formation initiale, de septembre 2021 à décembre 2021, permettra aux enseignants d'apprendre à chanter et à diriger un chœur, avant de se produire ensemble en première partie d'un Concert de Poche, accompagnés de grands solistes programmés par les Concerts de Poche. Les enseignants se retrouveront chaque semaine (hors temps scolaire et hors vacances scolaires) lors de 12 séances de 2h, formés par une chef de chœur professionnelle.

- A partir de janvier 2022, la formation continue permettra aux enseignants d'être accompagnés individuellement dans le lancement de leur chorale d'établissement, à raison de 10 heures par enseignant réparties entre janvier et juillet 2022 et de créer un chœur avec les élèves. Celui-ci sera amené à restituer à l'occasion d'un temps fort scolaire, et en première partie d'un Concert de Poche, accompagnés de concertistes, durant l'année 2022. Un accompagnement personnalisé et sur-mesure sera proposé aux enseignants, par les chefs de chœur formateurs professionnels qui interviendront directement au sein des établissements scolaires.

Pour ce faire, il est établi un partenariat avec *Les Concerts de Poche* compétences d'une professeure du Conservatoire Ardèche Musique et Dan

La présente convention a pour objet de régler les conditions de cette mobilisation de la professeure désignée ci-dessous auprès des *Concerts de Poche* :

- Madame Magali BRILLAULT, désignée ci-après « l'agent »

## **ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DU SYNDICAT MIXTE**

L'agent est mobilisé pour un volume maximal de 180 heures et sur la base du calendrier provisoire ci-joint établi par *Les Concerts de Poche* (calendrier en annexe, prévisionnel et soumis à modification, annexe 1), pour exercer la fonction de Formateur/trice en direction de chœur, afin d'effectuer la ou les tâches suivantes : formation à la direction de chœur (formation initiale et formation continue telles que décrites dans le présent préambule), dont la fiche de poste est annexée à cette convention (annexe 2)

Ce partenariat est établi à titre onéreux pour un montant correspondant à la rémunération de l'agent, les cotisations et contributions y afférentes et au remboursement de ses frais de déplacements, à raison de 0,29 € par kilomètre à partir de son domicile, situé à Saint Privat (07).

A titre d'information la somme totale (rémunération, cotisations et remboursement des frais de déplacements) prévisionnelle maximum est de 14 609€ TTC (cf. budget prévisionnel détaillé de l'opération est annexé à cette convention, annexe 3).

En cas d'absence de l'agent, le montant des interventions non assurées par le Syndicat Mixte seront déduites de la facturation.

L'agent et le Syndicat Mixte sont tenus au secret professionnel.

## **ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION LES CONCERT DE POCHE**

*Les Concert de Poche* pilotent cette action dans le cadre du Plan Chorale.

*Les Concerts de Poche* s'engagent à payer au Syndicat Mixte la rémunération, les cotisations et contributions y afférentes et les frais de déplacement correspondant à la mobilisation effective de l'agent, sur présentation de facture détaillée par le Syndicat Mixte.

## **ARTICLE 4 - MODALITES DE PAIEMENT**

Le paiement des sommes s'effectuera sur la base de deux factures détaillant les interventions effectives de l'agent :

- Première facture au premier trimestre 2022
- Deuxième facture à la fin de l'opération

Les paiements se feront par virement bancaire dans un délai de 30 jours suivants la réception de chaque facture, sur le compte bancaire d'Ardèche Musique et Danse (RIB ci-après) : **XXXXXX**

## **ARTICLE 5 - DUREE**

La présente convention est conclue à compter du 15 septembre 2021, et ce jusqu'au 31 août 2022. Elle entre en vigueur à la date de sa signature.

## **ARTICLE 6 - RESILIATION**

À tout moment, il peut être mis fin à cette convention à la demande de l'une des parties concernées ou de l'agent, après un respect d'un délai de trois mois. Durant cette période, l'agent s'engage à effectuer une passation à son successeur (h/f), le cas échéant.

## **ARTICLE 7 - AVENANT, CONTENTIEUX ET RESILIATION**

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence. A noter, la Covid-19 n'est pas un cas de force majeure.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent remettre en cause les objectifs généraux de la convention et son économie.

En cas de litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord à l'amiable.

A défaut, en cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, du fait de l'une ou l'autre des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité. Cette indemnité sera calculée en fonction de la réalisation effective d'une partie de l'action décrite dans la présente convention et des frais totaux effectivement engagés par cette dernière à la date de rupture du contrat, et dont le plafond est fixé au montant maximum tel que défini à l'article 2.

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention seront soumis au Tribunal Administratif de Lyon : 184, rue Duguesclin – 69 433 LYON Cedex 03.

## **ARTICLE 8 - PONCTUALITÉ ET RÈGLEMENT INTERIEUR**

Le syndicat s'engage à rendre l'agent disponible, à ce que l'agent respecte le planning horaire communiqué par Les Concerts de Poche et à être ponctuel. L'agent sera tenu de se conformer aux instructions données par Les Concerts de Poche et ses représentants. De même, il/elle devra respecter les règlements intérieurs des établissements dans lesquels il/elle sera amené(e) à travailler pour le compte des Concerts de Poche.

## **ARTICLE 9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'agent ne pourra être filmé(e), enregistré(e), radiodiffusé(e) ou télévisé(e) pour une durée supérieure à 3 minutes sans son accord préalable écrit. En cas d'enregistrement des spectacles, l'exploitation et les droits divers qui y sont relatifs devront faire l'objet d'une convention séparée appliquant l'article L.213-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. Toutefois, d'un commun accord, un enregistrement de la prestation pourra être fait à usage privé sans aucune exploitation commerciale.

## **ARTICLE 10 - AMENAGEMENT DE L'ACTION MUSICALE EN CAS DE RESTRICTIONS SANITAIRES LIÉES A LA COVID-19**

En cas d'événement externe, lié à la Covid-19, empêchant le déroulement d'une partie ou de la totalité de l'action musicale telle que définie dans le présent contrat, les parties s'engagent à s'informer mutuellement dans les plus brefs délais.

Les deux parties s'engagent à maintenir le projet objet du présent contrat, et leurs engagements mutuels, en adaptant le format des actions. *Les Concerts de Poche* proposeront des aménagements afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Les aménagements pourront notamment être les suivants :

- dédoublement des séances afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur liées à la pratique du chant choral
- organisation d'ateliers virtuels via les outils numériques

Ou tout autre moyen permettant le maintien du présent projet.

Les deux parties s'engagent à étudier l'ensemble des alternatives et à décider conjointement de la solution qu'elles souhaitent mettre en œuvre.

En derniers recours, si aucune solution n'est possible, les Concerts de Poche fourniront au Syndicat Mixte une attestation précisant les plannings et volumes horaires pour lesquels l'agent aurait dû être mobilisé et qui auront été annulées sans options de report, afin que le Syndicat Mixte puisse entreprendre les démarches nécessaires à l'activation des aides de l'Etat (chômage partiel, etc.).

#### **ARTICLE 11 - ASSURANCES**

Le Syndicat Mixte et *Les Concerts de Poche* déclarent avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à leur activité. *Les Concerts de Poche* déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol d'objets de valeur personnels ainsi que de matériel à usage professionnel, sans caractère limitatif, qui pourraient survenir pendant l'exécution des missions de l'agent.

#### **ANNEXES :**

Les Annexes 1 (calendrier prévisionnel et soumis à modification), 2 (fiche de poste) et 3 (budget prévisionnel de l'opération) font partie intégrante de la présente convention.

Fait à Privas, le

Les Concerts de Poche  
Marie DEBUYSSCHER, Administratrice

Syndicat Mixte du Conservatoire  
« Ardèche Musique et Danse »  
Paul BARBARY, Président

## ANNEXE 1 : CALENDRIER PREVISIONNEL

### Calendrier prévisionnel, en date du 01/06/2021, SOUMIS A MODIFICATIONS

#### Formation Initiale

Période des ateliers de chant choral : du 15 septembre 2021 au 15 décembre 2021

Format des séances : 2h

Nombre de séances : 12 séances de 2h

#### Les mercredis, de 16h30 à 18h30

**Lieu** : au collège de Jastres, Aubenas

**1<sup>ère</sup> séance** : Mercredi 15 septembre

**2<sup>ème</sup> séance** : Mercredi 22 septembre

**3<sup>ème</sup> séance** : Mercredi 29 septembre

**4<sup>ème</sup> séance** : Mercredi 6 octobre

**5<sup>ème</sup> séance** : Mercredi 13 octobre

**6<sup>ème</sup> séance** : Mercredi 20 octobre

*Vacances de la Toussaint*

**7<sup>ème</sup> séance** : Mercredi 10 novembre

**8<sup>ème</sup> séance** : Mercredi 17 novembre

**9<sup>ème</sup> séance** : Mercredi 24 novembre

**10<sup>ème</sup> séance** : Mercredi 1<sup>er</sup> décembre

**11<sup>ème</sup> séance** : Mercredi 8 décembre

**Concert** : Mardi 14 décembre

**Séance bilan** : Mercredi 15 décembre

#### INFORMATIONS SUR LE CONCERT

#### Mardi 14 décembre à 19h

Espace Ouvèze, Privas

#### LOCAL BRASS QUINTET, cuivres

Javier ROSSETTO, trompette

François PETITPREZ, trompette

Tancredi CYMERMAN, tuba

Benoît COLLET, cor

Romain DURAND, trombone

Programme : *à confirmer*

#### FORMATION CONTINUE

La formation continue se déroulera au sein des établissements scolaires, à partir de janvier 2022, à raison de 10 interventions par établissement scolaire. Le planning sera défini en fonction des contraintes des établissements scolaires et de la formatrice, à l'automne 2021.

A l'issue de la formation continue, les chorales scolaires créées seront amenées à chanter en première partie d'un Concert de Poche, accompagnés par les artistes concertistes. Les dates et la programmation des Concerts de Poche seront connus à l'automne 2021.

**ANNEXE 2 : FICHE DE POSTE*****Formateur en direction de chœur - missions non exhaustives*****LE POSTE**

Dans ce cadre et sous la responsabilité de la Responsable mission « Plan Chorale » de l'association *Les Concerts de Poche*, l'agent est en charge de la formation à la direction de chœur d'un groupe de 10 à 20 enseignants puis de leur accompagnement dans la création d'une chorale scolaire chacun.

Pour mener à bien ses missions, il/elle est en lien étroit avec les formateurs en direction de chœur situés sur les autres territoires (6 personnes). Il.elle est également soutenu(e) par un comité artistique sollicité et constitué par *Les Concerts de Poche*, chargé d'accompagner l'association dans le cadre de son action concernant le Plan Chorale.

Pour cela, le/la Salarié(e) réalise les missions suivantes :

**Préparation des formations** (mai/juin 2021), 3 jours de présence :

- Participation active à l'élaboration des contenus de la formation à destination des enseignants (déroulé des séances et livret ressource d'accompagnement), en lien avec la Responsable Mission « Plan Chorale » et le comité artistique Plan Chorale des Concerts de Poche
- Si nécessaire, aide à la mobilisation des enseignants sur son territoire de référence

**Formation initiale** (de septembre à décembre 2021) :

- Il.elle accompagne un groupe de 10 à 20 enseignants et leur apprend à chanter, à faire chanter et à diriger une chorale
- Il.elle prépare le chœur d'enseignants à se produire en première partie d'un concert de poche, accompagné par des musiciens concertistes de haut niveau (2 à 3 œuvres, env. 10 minutes de musique).
- Il.elle dirige le chœur d'enseignants le jour du concert, accompagné par les concertistes
- Il.elle est très en lien avec la Responsable Mission « Plan Chorale » et l'informe chaque semaine de l'avancée de la formation et des éventuelles difficultés rencontrées
- A l'issue de la formation initiale, en concertation avec la Responsable Mission « Plan Chorale », il.elle participe à l'évaluation des compétences et au bilan individuel et personnalisé de chaque enseignant

**Formation continue** (de janvier à décembre 2022) :

- Il.elle accompagne chaque enseignant dans la création de sa chorale scolaire : au total, 10 enseignants pour 10 chorales scolaires. Il.elle apporte son expertise technique ainsi que ses connaissances musicales et vocales (gestique, adaptation des répertoires, spécificités voix de l'enfant...) afin de mener à bien la concrétisation de ce projet :
- Il.elle accompagne 10 enseignants à la préparation de la restitution de leur chorale scolaire au sein de leur établissement scolaire et en première partie d'un concert de poche.
- Il.elle informe chaque semaine la Responsable Mission « Plan Chorale » de l'avancée de la formation et des éventuelles difficultés rencontrées
- A l'issue de la formation continue, en lien avec la Responsable Mission « Plan Chorale », il.elle participe à l'évaluation des compétences ainsi qu'au bilan individuel et personnalisé de chaque enseignant

**Expériences, compétences et savoir-être requis****Diplôme et expériences**

Expérience indispensable en direction de chœurs (professionnels et amateurs) et en direction artistique

Expérience souhaitée en formation à la direction de chœur

Expériences personnelles de chanteur ou de choriste

Diplôme d'Etudes Musicales (DEM), si possible en direction de chœur

Permis B

### **Compétences et aptitudes**

Grand sens de la pédagogie

Etre capable de transmettre les techniques de base de direction de chœur

Très bonne connaissance des différentes voix et de leurs caractéristiques, particulièrement la voix de l'enfant

Bonne connaissance des répertoires « classiques » adaptés aux chœurs d'enfants

Capacité à transmettre l'envie et le plaisir de chanter

Capacité à travailler en binôme

Grande rigueur organisationnelle

Mobilité au sein du département choisi

### **Savoir-être**

Excellentes qualités relationnelles et humaines

Capacité d'adaptation

Patience, capacité d'écoute et empathie

Diplomatie

Résistance au stress